

---

Pétition des députés de la société populaire de Tours qui dénoncent le fédéralisme du citoyen Senard, membre du comité révolutionnaire de Tours, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition des députés de la société populaire de Tours qui dénoncent le fédéralisme du citoyen Senard, membre du comité révolutionnaire de Tours, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 573;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40932\\_t1\\_0573\\_0000\\_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40932_t1_0573_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Je suis avec respect, citoyen Président, votre concitoyen.

« MILLIÈRE, *architecte et vérificateur de bâtiments, rue Coquillière, n° 50.* »

**Une députation de la Société populaire de Tours vient demander le rapport du décret qui renvoie dans ses fonctions Senard, membre du comité révolutionnaire de Tours, qu'elle dénonce comme un fédéraliste rejeté du sein de la Société populaire qu'il avait calomniée.**

Un membre [RICHARD (1)], ex-commissaire dans le département d'Indre-et-Loire, rend justice au patriotisme de Senard et dément les faits dénoncés par la députation; il demande, pour que la justice soit exactement rendue, que les pièces soient renvoyées au citoyen Francastel, représentant du peuple dans le département, qui prendra connaissance du tout, et prononcera définitivement.

Cette proposition est décrétée (2).

*Suit la pétition des députés de la Société populaire de Tours (3).*

« Législateurs Montagnards,

« Les efforts des contre-révolutionnaires de toutes les couleurs, des fédéralistes, modérantistes, feuillantistes, intrigants doivent échouer contre la surveillance active et l'énergie des Sociétés populaires; nous avons juré de vous les dénoncer, de vous dire sans cesse la vérité. Nous venons acquitter ce devoir au nom de la Société populaire de Tours.

« Les autorités constituées du département d'Indre-et-Loire étaient composées d'aristocrates ou d'intrigants voilés du manteau du républicanisme; nous avons porté un œil sévère sur leurs principes et toute leur conduite. Nous finissions ce travail d'où dépend le succès de la Révolution, nous venions de le communiquer au représentant du peuple que vous avez investi de pouvoirs illimités, lorsqu'un homme, plus connu par ses principes, ses propos et sa conduite contre-révolutionnaire que par son immoralité profonde, un homme, l'ennemi le plus acharné des Sociétés populaires qu'il appelait des tripots, des assemblées de mangeurs d'hommes, un homme qui, depuis deux mois n'a semblé les caresser que pour mieux servir son ambition, sa cupidité, ses vengeances personnelles qui, après en avoir été rejeté, s'y est introduit dans un moment où les vrais sans-culottes, les plus ardents républicains étaient occupés à des commissions qui concernaient la chose publique, un homme, le défenseur déclaré des prêtres réfractaires, ces fléaux du genre humain, les auteurs exécrables de la guerre de la Vendée, un homme, concussionnaire, qui ne s'est servi de l'autorité qu'il avait surprise à la confiance publique que pour satisfaire son insatiable cupidité, un homme contre lequel ont protesté tous les citoyens qui composaient avec lui le comité révolutionnaire établi par le représentant du peuple Richard. Lorsque, dis-je, un tel homme,

par des allégations aussi mensongères que perfides, est venu surprendre à la religion de la Convention un décret qui serait la plus chère, la plus précieuse récompense que puisse se promettre le plus ardent républicain, et c'est au moment même où la Société populaire, pour secondar vos efforts pour le succès de la Révolution, le triomphe de la République, vomissait cet homme exécrable de son sein, demandant au représentant du peuple sa destitution, son incarcération, et arrêtait le renvoi de toutes les pièces à l'appui des faits au tribunal révolutionnaire, qu'il avait l'impudente audace de s'annoncer auprès des législateurs pour l'ami du peuple.

« Législateurs, les conspirateurs dont les têtes viennent de tomber sur l'échafaud, les girondistes, les brissotins se disaient aussi les amis du peuple, et cherchaient à le tromper; et l'exécrable tyran aussi se disait le père du peuple.

« Législateurs, les vrais sans-culottes, les chauds amis de la Révolution n'ont pu voir sans frémir le triomphe de ses plus cruels ennemis, il ne sera pas long parce que vous n'aimez que la vérité et que les Sociétés populaires auront toujours le courage de vous la dire; ce n'est point simplement le vœu de toute une société populaire qui ne veut répondre à ses calomniateurs que par la sévérité et l'invariabilité de ses principes révolutionnaires, que nous t'apportons, sainte Montagne, sanctuaire de la Révolution, l'asile de la vérité, ce sont des faits attestés par les pièces les plus probantes, les plus authentiques contre Senard. Nous demandons que les pièces soient renvoyées à votre comité de sûreté générale pour vous en faire le rapport et vous prouver la pureté des intentions de la Société populaire de Tours, en vous demandant le rapport du décret qui renvoie Senard dans ses fonctions.

« Nous n'avons rempli que la moitié de notre tâche en vous dénonçant les scélérats qui cherchent à tromper le peuple en se couvrant du manteau de la Révolution; il en est une autre bien chère à notre cœur, nous devons rendre témoignage aux vrais amis du peuple, aux ardents révolutionnaires, que les intrigants cherchent à calomnier Guimberteau, que le sans-culotte Guimberteau, que vous avez investi de pouvoirs illimités dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, a bien justifié votre confiance, qu'il s'est toujours montré l'ami des vrais sans-culottes, et qu'il est la terreur de tous les contre-révolutionnaires. Depuis qu'il a été envoyé dans ces départements, il a porté l'esprit public au plus haut degré, la raison a fait des progrès incalculables. Depuis trois semaines déjà, 25 prêtres sont venus abjurer leurs erreurs dans le sein de la Société populaire.

« *Les républicains députés de la Société populaire établie à Tours et affiliée à cette séance aux Jacobins.*

« BOURÉE-AUGIER. »

*Extrait du registre des délibérations de la Société populaire de Tours, affiliée à celle des Jacobins de Paris (1).*

Le rapporteur du comité de surveillance de la Société a demandé la parole et a dit : qu'il

(1) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 8.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.